Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435-DE

III - FINANCES - BUDGET

III.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

III.2.2- Compte Administratif du Budget Annexe

DELIBERATION N°23-05-435

Le mercredi 24 mai 2023 à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 12 mai 2023, s'est réuni en téléconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommée comme secrétaire de séance Mme Delphine EYCHENNE

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	NON		OUI			
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	Patrice GARRIGUES		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	OUI				9		
Annick COUSIN	NON	NON		OUI			
Henri SABAROT	NON	OUI	Delphine EYCHENNE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	NON						
Thierry SUAUD	OUI				13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON			OUI			
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI			
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8		
				Totaux	99	0	0

Membres en exercice	16	**Suffrages exprimés**	99
Membres présents	7	Vote pour	99
Membres représentés	3	Vote contre	0
Membres absents excusés	5	Majorité absolue	50
Nombre de votants	10		
Appréciation du quorum	9		

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435-DE

Le Comité Syndical, en l'absence du président, après avoir pris connaissance du Compte Administratif du Budget Annexe « Gestion étiage » 2022 :

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellés	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 854 147,82	13 034,00	0,00	13 034,00	1 854 147,82
Opérations de l'exercice	4 949 058,93	3 267 912,26	38 295,62	16 439,00	4 987 354,55	3 284 351,26
Totaux	**4 949 058,93**	**5 122 060,08**	**51 329,62**	**16 439,00**	**5 000 388,55**	**5 138 499,08**
Résultat de l'exercice	1 681 146,67		21 856,62		**1 703 003,29**	0,00
Résultat de clôture		173 001,15	34 890,62			138 110,53
Restes à réaliser	28 635,00	0,00	0,00	0,00	28 635,00	0,00
Totaux cumulés	**4 977 693,93**	**5 122 060,08**	**51 329,62**	**16 439,00**	**5 029 023,55**	**5 138 499,08**
Résultats		**144 366,15**	**34 890,62**			**109 475,53**

CONSTATE les identités de ces valeurs avec les indications du compte de gestion approuvé préalablement.

Le Secrétaire,

Fait, le 24 mai 2023
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel FABRE

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435_NE-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

L'article L .2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux et mise en ligne sur le site internet de la collectivité.

smeag
POUR L'ÉQUILIBRE GARONNE

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435_NE-DE

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'exercice 2022 a été exécuté pour la 9ème année consécutive hors opérations propres à la gestion d'étiage intégrées, depuis le 01 janvier 2014, au sein d'un Budget Annexe.

Les opérations de l'exercice 2022 du Budget Principal du SMEAG s'élèvent respectivement, en dépenses et recettes, à 1.835.204,93 € et 2.143.874,03 € pour la section de fonctionnement.

Le résultat comptable de l'exercice 2022 correspond à un excédent de 308.669,10 € pour la section de fonctionnement.
(pour rappel : résultat comptable de l'exercice 2021 : - 94.789,21 € et celui de l'exercice 2020 à + 5.999,00 €)

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022.

L'exécution de l'exercice 2022 en dépenses et en recettes, présentée par chapitre, est la suivante :

Chapitre	Libellé	Budget 2022	Mandats émis	Charges rattachées	CA 2022	Restes à réaliser
002	**Déficit antérieur reporté**	**112 534,13**				
011	Charges à caractère général	761 263,87	299 085,82	247 466,11	546 551,93	131 902,21
012	Charges de personnel	1 248 000,00	1 246 816,60	0,00	1 246 816,60	
65	Autres charges de gestion	12 631,00	9 536,83	0,00	9 536,83	
66	Charges financières	25 000,00	19 587,55	3 978,07	23 565,62	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00		0,00	
042	Dotations aux amortissements	10 500,00	8 733,95		8 733,95	
022	Dépenses imprévues	0,00			0,00	
Total dépenses		**2 169 929,00**	**1 583 760,75**	**251 444,18**	**1 835 204,93**	**131 902,21**

Chapitre	Libellé	Budget 2022	Titres émis	Produits rattachés	CA 2022	Restes à réaliser
002	Excédent antérieur reporté	0				
013	Atténuations de charges	0	15 583,30	0,00	15 583,30	
70	Produits des services	458 442	165 884,50	293 620,50	459 505,00	
74	Dotations et participations	1 701 487	298 655,93	1 361 885,00	1 660 540,93	50 000,00
75	Autres produits de gestion	0	1,78	0,00	1,78	
77	Produits exceptionnels	0	-6 000,00	7 000,00	1 000,00	
78	Reprises sur dépréciations d'actifs	0		0,00		
042	Reprises sur amortissements	10 000	7 243,02	0,00	7 243,02	
Total recettes		**2 169 929**	**481 368,53**	**1 662 505,50**	**2 143 874,03**	**50 000,00**

Le résultat de clôture 2022, intégrant le déficit à fin 2021, s'élève à **+ 296.134,97 €**.
(rappel : résultat de clôture 2021 : - 112.534,13 €)

La prise en compte des restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes, conduit à un résultat cumulé de + **114.232,76 €**.
Afin d'assurer au mieux l'indépendance des exercices en intégrant au résultat toutes les charges et tous le produits qui s'y rattachent, le mécanisme comptable obligatoire des rattachements a été mis en œuvre.

Le rattachement des charges

L'exécution de plus en plus précise et rigoureuse de la comptabilité d'engagement selon des procédures internes relevant du contrôle de gestion et, principalement, la passation de

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435_NE-DE

commandes relativement tardives au cours de l'exercice induit un niveau de rattachement en dépenses relativement important, à hauteur de **251.444,18 €.**

Dépenses rattachées à l'exercice 2022

Numéro Opération	Libellé Opération	Dépenses		
		Imputation		Montant
		Article	Opération	
211	SAGE 2021 - Ligne 240	6237	211	
214	SAGE 2022 - Ligne 290	617 , 6237,6257	214	11 254,10
215	SAGE 2022 - Ligne 240	617 et 6237	215	3 588,72
216	SAGE 2022 - LIFE	617	216	34 213,09
403	Natura Occitanie 01/04 au 31/12/21	617	403	39 007,00
342	Natura Aquitaine 2022	6237	342	1 176,00
400	Natura Occitanie 2019/2020	617	400	10 433,16
401	Natura Occitanie 2020/2021	617	401	17 533,76
402	Natura Occitanie 2020/2021	617	402	24 354,54
404	Natura Occitanie 2022	617	404	92 068,00
65	Gestion étiage	6184	65	516,00
83	Observatoire	617	83	
90	Communication	6237	90	4 506,20
0	Non affecté et affectés pour frais de publication		0 et autres	4 837,47
0	Charges de gestion courantes	6512	0	
0	Intérêts ligne de trésorerie	6615	0	7 956,14
Total Rattachements Dépenses				**251 444,18**

Le dossier Natura 2000 Occitanie, au titre de ces trois années d'animation, de 2019 à 2022 et jusqu'au 31/12/2022, représente à lui seul 72,9% des charges rattachées. Pour les animations menées de 2019 à 2022, les charges correspondent aux frais de personnel des collectivités partenaires.

Pour l'animation effectuée en 2022, il s'agit essentiellement de ces mêmes charges de frais de personnel complétées par les dépenses du marché de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) non encore facturées au 31/12/2022.

Il convient de noter également des dépenses rattachées relativement importantes concernant les diverses actions du SAGE et notamment le LIFE pour environ 20,0% du total. Certaines commandes passées en cours d'exercice n'ont été intégralement réalisées qu'au mois de décembre 2022 et ne sont pas encore facturées.

Le rattachement des recettes

Le niveau de rattachement des recettes est nettement plus élévé pour atteindre 1.662.505,50 €.

Il est toutefois normal que le niveau des recettes soit important de par leur nature et n'est donc pas le signe, à lui seul, d'une mauvaise gestion. En effet, les recettes rattachées sont exclusivement liées au financement des actions par les différents partenaires financiers à travers des subventions.

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435_NE-DE

Les dossiers correspondant à l'année 2022 sont donc naturellement, et de façon normale, rattachés.

Le retard retard important est toujours constaté dans le versement des financements européens attendus pour l'opération d'animation Natura 2000 Aquitaine (crédits FEADER). Même ci au cours de l'exercice 2022, certains dossiers ont pu être soldés.

Le non-versement des aides sollicitées pour les dossiers antérieurs a pour origine un retard pris dans les demandes de versements de solde et d'acomptes par les services du SMEAG auprès des partenaires financiers.

Une nouvelle organisation du travail des agents du Pôle Ressources est en cours de réflexion pour améliorer la situation consécutive au travail à distance imposé en 2020-2021, d'une part, et à la dématérialisation des actes de gestion, qui demande une formation et adaptation, dans les conditions dégradées, d'autre part.

La prise en compte des rattachements permet, toutefois, de ne pas « pénaliser » le résultat de l'exercice.

Des demandes de versements qui seront effectuées prochainement ne sont donc pas pris en compte en déduction des rattachements au 31/12/2022.

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435_NE-DE

Recettes rattachées à l'exercice 2022

Numéro Opération	Libellé Opération	Recettes		
		Imputation		Montant
		Article	Opération	
210	SAGE 2021-Ligne 290	7478	210	165 150,30
211	SAGE 2021-Ligne 240	7478	211	22 729,00
213	SAGE 2021-GQ SAGE	7478	213	13 373,50
214	SAGE 2022-ligne 290	7478	214	289 920,00
215	SAGE 2022-ligne 240	7478	215	60 998,00
216	SAGE 2022-LIFE	7477	216	50 000,00
216	SAGE 2022-LIFE	7478	216	24 647,00
217	SAGE 2022-GQ	7478	217	11 913,00
312	MIGRATEURS 2020	7478	312	49 028,00
314	MIGRATEURS 2022	7478	314	43 642,00
342	NATURA AQUITAINE 2022	7478	342	19 309,00
401	NATURA OCCITANIE 2019/2020	7478	401	12 627,30
403	NATURA OCCITANIE 2021	74718	403	45 958,33
404	NATURA OCCITANIE 2022	74718	404	75 173,14
83	OBSERVATOIRE 2020	7478	83	3 283,70
83	OBSERVATOIRE 2021	7478	83	8 520,40
83	OBSERVATOIRE 2022	7478	83	26 531,00
336	Natura 2000 Aquitaine 2016	74718	336	3 277,00
338	Natura 2000 Aquitaine 2018	74718	338	12 629,93
336	Natura 2000 Aquitaine 2016	7477	336	12 867,00
338	Natura 2000 Aquitaine 2018	7477	338	24 792,07
340	Natura 2000 Aquitaine 2020	7477	340	35 228,16
342	NATURA AQUITAINE 2022	7477	342	37 902,51
402	NATURA OCCITANIE 2021	7477	402	20 748,00
403	NATURA OCCITANIE 2021	7477	403	51 825,33
404	NATURA OCCITANIE 2022	7477	404	84 769,71
403	NATURA OCCITANIE 2021	7478	403	20 278,00
404	NATURA OCCITANIE 2022	7478	404	20 800,00
228	Plan Garonne II Phase II	7477	228	61 586,83
83	Observatoire 2019	7478	83	3 759,70
812	PAPI Complet 2019	7478	812	18 480,00
813	PAPI Complet 2020	7478	813	23 829,40
815	PEP- PAPI 2022	7478	815	6307,69
65	Reversement Budget annexe	70841	65	217 213,50
65	Reversement Budget annexe	70872	65	76 407,00
0	Non affectée	7718	0	7 000,00
Total Rattachements Recettes				**1 662 505,50**

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435_NE-DE

Les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes, s'établissent de la manière suivante :

N° Opération	Libellé Opération	Dépenses			Recettes		
		Imputation		Montant	Imputation		Montant
		Article	Opération		Article	Opération	
214	SAGE 2022 Financé sur ligne 290	617	214	16 598,00	7478	220	50 000
216	SAGE LIFE 2022	617	216	2 593,50			
220	SAGE LIFE 2023	617	220	62 671,91			
342	Natura 2000 Aquitaine 2022	617	342	1 092,00			
404	Natura 2000 Occitanie	617	404	672,00			
815	PEP PAPI Garonne girondine 2022	617	815	672,00			
83	Observatoire	617 et 6156	83	32 610,00			
90	Communication générale	6184	90	13 072,80			
0	Non affectée	6156	0	1 920,00			
Total Restes à Réaliser			**Dépenses**	**131 902,21**		**Recettes**	**50 000**

En dépenses, les restes à réaliser (RAR) correspondent à des dépenses engagées pour lesquelles le service fait n'a pas été réalisé avant la fin de l'exercice au 31/12/2022.

Leur niveau est à considérer comme normal soit lorsque les engements ont été passés en fin d'exercice soit, et c'est le cas pour l'animation du SAGE-LIFE en 2022, lorsque la période d'exécution dépasse l'exercice en cours.

Les restes à réaliser (RAR), en recettes, correspondent à des engagements et donc des notifications d'attribution d'aide pour lesquelles la réalisation est directement liée à la réalisation de la dépense elle-même maintenue en restes à réaliser. Il est question de l'opération SAGE liée au projet LIFE Eau et Climat.

La conjugaison des procédures d'autorisations d'engagements (AE) et de crédits de paiement (CP), du rattachement des charges et des produits à l'exercice permet d'avoir une vision claire de l'exécution budgétaire de l'exercice.

L'exécution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 89,32% des dépenses prévues incluant les rattachements.

Pour les chapitres « significatifs » les taux d'éxécution respectifs sont les suivants :

011- « Charges à caratère général » 71,80%

012- « Charges de personnel » 99,90%

66- « Charges financières » 94,26%

Le solde de 10,68% correspond principalement à une prévision de réalisation des actions qui n'ont pas été exécutées, au cours de l'exercice, mais sont engagées et reportées sur l'exercice 2023 pour un montant de 131.902,21€ correspontant à 7,26%.
Le résultat déficitaire de 112.534,13€ qui ne donne pas lieu à exécution correspond quant à lui à 6,19%.

L'exécution de l'ensemble des recettes de fonctionnement est de l'ordre de **100,0%** des recettes prévues, incluant les rattachements.

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435_NE-DE

Synthèse

Le résultat de l'exercice 2022 est excédentaire de 308.669,10 €.

Rappel :

EXERCICE	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE	RESULTAT AVEC RAR
2016	-75 525,46	442 580,06	367 054,60	421 162,60
2017	-43 585,32	367 054,60	323 469,28	267 323,28
2018	-177 459,65	323 469,28	146 009,63	159 809,63
2019	-169 754,14	146 009,63	-23 744,51	-34 457,41
2020	5 599,59	-23 744,51	-17 744,92	-80 473,95
2021	-94 789,21	-17 744,92	-112 534,13	-153 752,33
2022	**308 669,10**	**-112 534,13**	**196 134,97**	114 232,76

Sur les 7 derniers exercices de 2016 à 2022, seul le résultat de l'exercice de 2020 était à l'équilibre. La moyenne des déficits, sur les 5 exercices déficitaires, est de l'ordre de 112.000,00 €

Il est important de constater également que, à la fin de l'exercice 2022, le résultat de clôture est excédentaire de 196.134,97 €, après trois années successives de déficit.

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022.

L'exécution de l'exercice 2022 en dépenses et en recettes présentée par chapitre est la suivante :

Chapitre	Libellé	Budget 2022	CA 2022
13	Subventions d'investissement	0	0,00
20	Immobilisations incorporelles	7 000	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 595	17 794,21
040	Opérations d'ordre transfert entre section	10 000	7 243,02
Total dépenses		**67 595**	**25 037,23**

Chapitre	Libellé	Budget 2022	CA 2022
001	Excédent antérieur reporté	14 831	
10	Dotations, Fonds divers et réserves	8 806	0,00
13	Subventions d'investissement	33 458	
040	Opérations d'ordre transfert entre section	10 500	8 733,95
Total recettes		**67 595**	**8 733,95**

Il est rappelé que les dépenses d'investissement correspondent à des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services du SMEAG notamment pour des dépenses liées à l'acquisition

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435_NE-DE

de matériel informatique pour lesquels les appels à cotisations sont effectués en fin d'année en fonction des crédits consommés réellement à ce titre.

En 2022, pour des raisons de retard pris dans le traitement des dossiers, les appels à cotisations n'ont pu être réalisés. Ils sont donc pris en compte dans les restes à réaliser des recettes et seront exécutés en 2023.

La comptabilisation, depuis 2012, des opérations d'ordre liées aux amortissements et à la reprise des subventions contribue, à plusieurs titres, à la diminution des crédits nécessaires à l'équilibre du budget.

Si le montant des dépenses réelles de la section d'investissement est faible au regard de celles de la section de fonctionnement, leur montant avait augmenté en 2018 de près de 80,0% du fait des conclusions de l'audit du système informatique et de sa sécurisation, nécessaire. Il avait également augmenté de 77,0% en 2019, pour les mêmes raisons.
Elles se sont stabilisées en 2020, maintenues en 2021 et 2022 au même niveau.

L'absence d'émission des titres de recettes liés aux participations des Collectivités membres en 2021 et 2022 donne lieu à l'inscription d'un montant de 33.252,00 € en restes à réalisés recettes. Le F.C.T.V.A n'a également pas été encaissé et est pris en compte dans les restes à réaliser recettes pour un montant de 7.264,00 €. L'ensemble des restes à réaliser recettes en section d'investissement est ainsi de 40.516,00 €.

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435_NE-DE

Présentation résumée du compte administratif 2022

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellés	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 854 147,82	13 034,00	0,00	13 034,00	1 854 147,82
Opérations de l'exercice	4 949 058,93	3 267 912,26	38 295,62	16 439,00	4 987 354,55	3 284 351,26
Totaux	**4 949 058,93**	**5 122 060,08**	**51 329,62**	**16 439,00**	**5 000 388,55**	**5 138 499,08**
Résultat de l'exercice	1 681 146,67		21 856,62		**1 703 003,29**	0,00
Résultat de clôture		173 001,15	34 890,62			138 110,53
Restes à réaliser	28 635,00	0,00	0,00	0,00	28 635,00	0,00
Totaux cumulés	**4 977 693,93**	**5 122 060,08**	**51 329,62**	**16 439,00**	**5 029 023,55**	**5 138 499,08**
Résultats		**144 366,15**	**34 890,62**			**109 475,53**

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435_NE-DE

BUDGET ANNEXE GESTION D'ETIAGE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'exercice 2022 est la neuvième année d'exécution du Budget Annexe « Gestion d'étiage ». En effet, ce dernier a été créé à compter du 01 janvier 2014, par délibération n° D14-01/02-04 du Comité syndical en date du 07 janvier 2014.

Les opérations retracées par le budget annexe « Gestion d'étiage » relèvent des règles budgétaires et comptables de l'instruction comptable M49 associée aux Services Publics à caractère Industriel et Commercial.

Le service est géré dans le cadre d'une régie dotée de l'autonomie financière et n'est pas assujetti à la TVA.

Le budget annexe « Gestion d'étiage » comporte les opérations qui relèvent de l'ensemble du dispositif lié à la mise en œuvre du PGE et à sa révision, tant au niveau des frais de personnel que des dépenses liées aux études menées par des prestataires extérieurs, qu'aux frais de structure pouvant y être affectés et les recettes qui peuvent y être attachées.

A ces dépenses il convient d'ajouter celles relevant de la mise en œuvre des conventions « EDF », « Institution de Montbel » et « Institution de Filhet » (pour la cinquième année, en 2021) dans le cadre des opérations de soutien d'étiage et les financements qui y sont affectés.

Parallèlement à la création de ce Budget Annexe, il a été décidé par délibération n°D14-01/02-05 en date du 07 janvier 2014 de clôturer le budget annexe de l'opération Charlas afin d'intégrer les opérations qui y était retracées dans le budget « Gestion d'étiage » en considérant que l'objet même du budget annexe de l'opération Charlas était de nature à être intégré à celui du Budget Annexe « Gestion d'étiage ».

Une comptabilité analytique est réalisée dans le cadre de ce budget afin de permettre une analyse détaillée des opérations qu'il retrace pour répondre notamment aux exigences liées aux missions de soutien d'étiage et à l'affectation des recettes de la redevance suite à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) des réalimentations de soutien d'étiage de la Garonne et la récupération des coûts auprès des bénéficiaires.

RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

L'exécution de l'exercice 2022 en dépenses et en recettes présentée par chapitre est la suivante :

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435_NE-DE

Chapitre	Libellé	Budget 2022	Mandats émis	Charges rattachées	CA 2022	Restes A Réaliser
011	Charges à caractère général	6 528 987	1 390 602,86	2 919 991,06	4 310 593,92	28 635
012	Charges de personnel	382 037	206 821,50	175 215,50	382 037,00	0
65	Autres charges de gestion	20 000	2 792,33	0,00	2 792,33	0
66	Charges financières	0	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	300 000	250 230,68	0,00	250 230,68	0
68	Dotations aux amortissements			0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues	300 000	0,00	0,00	0,00	0
Total des dépenses réelles		**7 531 024**	**1 850 447,37**	**3 095 206,56**	**4 945 653,93**	**28 635**
023	Virement à la sect° d'investis.	109 034				
042	Opérations d'ordre entre section	3 405	3 405,00	0,00	3 405,00	0
Total des dépenses d'ordre		**112 439**	**3 405,00**	**0,00**	**3 405,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		**7 643 463**	**1 853 852,37**	**3 095 206,56**	**4 949 058,93**	**28 635**

Chapitre	Libellé	Budget 2022	Titres émis	Produits rattachés	CA 2022	Restes A Réaliser
002	Excédent antérieur reporté	1 854 148				
013	Atténuations de charges	0	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits des services	2 476 382	1 046 228,14	700 000,00	1 746 228,14	0
74	Dotations et participations	3 296 494	-1 994 936,80	3 500 063,21	1 505 126,41	0
75	Autres produits de gestion	0	0,00		0,00	0
77	Produits exceptionnels	0	118,71		118,71	0
78	Reprises amortissements et provisions	0	0,00		0,00	0
Total recettes réelles		**7 627 024**	**-948 589,95**	**4 200 063,21**	**3 251 473,26**	**0,00**
042	Opérations d'ordre entre section	16 439			0,00	0
Total des recettes d'ordre		**16 439**	**16 439,00**	**0,00**	**16 439,00**	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		**7 643 463**	**-932 150,95**	**4 200 063,21**	**3 267 912,26**	**0**

Au titre de cette section sont reprises les opérations ayant trait à celles du soutien d'étiage à proprement parler, à celles relevant des modalités de la récupération des coûts à travers la gestion et le recouvrement de la redevance pour service rendu et à celles liées aux actions et mesures reprises au Plan de Gestion de l'Etiage (PGE).

Comme pour le Budget Principal, afin de répondre aux exigences de l'instruction comptable M49, d'une part, et à la nécessité d'assurer une meilleure lecture des documents comptables, d'autre part, afin de permettre une meilleure lisibilité financière des opérations menées par le SMEAG dans le cadre de ce budget annexe, les mêmes procédures sont appliquées que celles mises en œuvre pour le budget principal notamment le rattachement des charges et des produits.

Les factures liées à la part fixe EDF (1ère facturation) pour la campagne 2022 s'élèvent à 1.605.434,92 €, le solde de la part fixe ajouté à la part variable est lui de 2.271.360,99 €, pour un coût total de 3.876.795,91€ pour la campagne 2022.
L'ensemble de ces coûts est soit mandaté soit rattaché à l'exercice 2022 et est donc pris en compte dans le résultat.

Ce coût est supérieur d'environ 788.000,0€ à celui du coût de la campagne 2021.

Le niveau de rattachement en recettes est logiquement important. En effet les aides accordées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en 2022 n'ont pas été versées sur l'exercice. Elles sont évaluées à 3.500.063,21€ pour l'ensemble du déstockage des campagnes 2020, 2021 et 2022. Des retards de versements de financement de l'animation PGE 2019, 2020, 2021 et 2022 sont également pris en compte.
Il faut considérer, par ailleurs, que le financement de la part variable 2022 par l'AEAG, non encore attribué, n'est pas pris en compte dans le résultat de l'exercice en recette et fera l'objet d'inscription en crédits nouveaux au budget 2023. Le montant est estimé à 1.100.000,00€.

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435_NE-DE

En théorie le résultat de l'exercice 2022 serait de l'ordre de - 581.000,0€ et le résultat de clôture de l'ordre de + 1.273.000,0€

Le rattachement au titre de la redevance 2022, correspondant à la consommation des usagers, a été comptabilisée à hauteur de 700.000,00 €, à un niveau identique à celui des années précédentes, pour des raisons de cohésion d'écritures comptables prévisionnelles, d'une année sur l'autre.

Les opérations liées au rattachement sont nettement plus élevées en recettes qu'en dépenses comme l'année précédente. Cette situation est liée essentiellement au cumul de retards de versement des subventions liées aux campagnes de Soutien d'étiage

Le résultat de clôture de la section d'exploitation est excédentaire de 173.001,15 €.
Ce dernier prend en compte le résultat de l'exercice 2021 excédentaire précédent de 1.854.147,82 €.

Le résultat de l'exercice 2022 est déficitaire et s'établit à – 1.681.146,67 €. A relativiser serait en réel comme évoqué plus haut : - 581.000,00 €.

Pour les deux dernières années le résultat est déficitaire.

Pour mémoire :

- Le résultat de l'exercice 2021 était déficitaire de 60.933,44 €
- Le résultat de l'exercice 2020 était excédentaire de 157.489,75 € ;
- Le résultat de l'exercice 2019 était excédentaire de 106.689,37 € ;
- Le résultat de l'exercice 2018 était excédentaire de 963.789,36 €.

Il convient de rappeler que, par délibération en date du 03 juillet 2015, le Comité Syndical a décidé la constitution d'une provision pour « risque sècheresse » de 2,0 millions d'euros destinées à couvrir les pertes liées à une éventuelle succession d'années sèches de soutien d'étiage. La provision est à ce jour constituée à son niveau maximum.

Par délibération n° D16-07/01 du Comité Syndical en date du 06 juillet 2016, le niveau minimum de provision à conserver a été fixé à l'équivalent des pertes générées par deux (02) années sèches afin d'assurer l'équilibre financier.

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 031-253102297-20230524-D23_05_435_NE-DE

Présentation résumée du compte administratif 2022